



Arrêté du Maire n° 2026-11

**portant délégation d'une partie des fonctions du Maire
à Monsieur Jean-Frédéric PELLEGRIN, deuxième adjoint,**

**dans les domaines des FINANCES, du BUDGET, des RESSOURCES HUMAINES, de l'ADRESSAGE et de
la MISE EN VALEUR DU PETIT PATRIMOINE**

Le Maire de la commune d'Alata,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2122-18, qui permet au Maire de déléguer, sous sa surveillance et sa responsabilité, une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du conseil municipal ;

VU la délibération du Conseil Municipal n° 2026/17 en date du 20 mars 2026 fixant à 6 le nombre d'adjoints au Maire ;

VU le procès-verbal de l'élection et de l'installation de Monsieur Jean-Frédéric PELLEGRIN en qualité de deuxième adjoint au Maire, en date du 20 mars 2026 ;

CONSIDERANT la nécessité, pour la bonne marche des affaires communales, de procéder à une délégation de fonction du Maire en direction de Monsieur Jean-Frédéric PELLEGRIN, deuxième adjoint ;

ARRETE

ARTICLE 1 : CHAMPS DE LA DELEGATION

Délégation de fonction est accordée à **M. Jean-Frédéric PELLEGRIN**, deuxième adjoint, dans les domaines des **FINANCES**, du **BUDGET**, des **RESSOURCES HUMAINES**, de l'**ADRESSAGE** et de la **MISE EN VALEUR DU PETIT PATRIMOINE**.

A ce titre, Monsieur PELLEGRIN est le rapporteur, au sein de la commission communale ad 'hoc, des questions se rapportant à ces matières.

Il est, en outre, chargé :

- de la préparation du Débat d'Orientations Budgétaires, à la mise en place de celui-ci ;
- de la préparation et de l'exécution du budget et du compte administratif ;
- du suivi du contrôle de gestion ;
- du suivi des ressources humaines ;
- du suivi de l'adressage et des actions connexes ainsi que de l'organisation du déploiement des boîtes aux lettres ;
- mise en valeur du petit patrimoine vernaculaire.

Ces fonctions s'exercent sous la surveillance et la responsabilité du Maire.

ARTICLE 2 : DELEGATION DE SIGNATURE

Cette délégation de fonction comporte délégation de signature donnée à M. Jean-Frédéric PELLEGRIN à effet de signer les courriers et documents relevant de son domaine de délégation.

ARTICLE 3 : MODALITES D'APPLICATION

M. Jean-Frédéric PELLEGRIN, deuxième adjoint, devra indiquer dans les actes qu'il prendra relativement à l'objet qu'il agit par délégation du Maire.

ARTICLE 4 - EXECUTION

Pour l'autorité compétente par délégation



Monsieur le Maire et le comptable de la collectivité sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé.

Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Préfet de la Corse du sud et au comptable public.

Fait à ALATA, le 23 mars 2026

Le Maire,
Etienne FERRANDI

MODELE DE SIGNATURE

Le deuxième adjoint

Jean-Frédéric PELLEGRIN

